

Monsieur le Président,

Nous voilà réunis pour aborder cette fois-ci deux sujets en lien avec les recettes de l'Etat puisqu'il est question à la fois **du contrôle fiscal et du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public.**

**L'actualité colle à l'ordre du jour de ce CTL.**

**Le gouvernement s'est, à nouveau, couché devant le Medef et a manigancé pour bloquer en pleine nuit un outil anti-paradis fiscaux. C'est la fin du reporting fiscal.**

Il y a 10 jours, l'assemblée nationale votait positivement en faveur d'un amendement demandant aux entreprises de rendre public, une fois par an, dans chaque pays où elles sont implantées, le montant de leurs chiffres d'affaires, le nombre de leurs employés, les profits réalisés et les impôts payés. Pourquoi ces données sont-elles importantes ? Parce que les paradis fiscaux ne sont pas, contrairement à l'imaginaire public traditionnel, des coffres-forts remplis d'argent. Ce sont des territoires dont les gouvernements vendent la souveraineté aux plus puissants en leur proposant d'écrire les lois qui leur conviennent. Ces lois ont un objectif : découpler, artificiellement, l'endroit où se produit une transaction économique (toucher un salaire, des intérêts, des dividendes, un héritage, réaliser un profit, une plus-value...) et l'endroit où elle est juridiquement enregistrée et donc contrôlée et taxée. Avec une comptabilité pays par pays, on peut voir si une entreprise réalise du chiffre d'affaires dans un pays mais cumule des profits dans un autre où elle n'a pratiquement pas d'employés, voire d'activité et toutes sortes de bizarreries comptables. C'est une bonne technique pour repérer ceux qui abusent des paradis fiscaux, avant de déterminer comment les sanctionner. Le G20 a prévu d'obliger les grandes firmes à fournir ces données aux administrations fiscales. Mais à elles seules ! Actionnaires, parlementaires, ONG, journalistes, etc., sont exclus de l'information.

**Que s'est-il passé dans la nuit du 15 au 16 décembre à l'assemblée nationale ? Cette nuit-là, un amendement soutenu par plusieurs députés socialistes et écologistes visant à rendre publiques ces données reçoit, de nouveau, un vote positif. Comme le racontent les ONG qui ont suivi le débat, le gouvernement demande alors une suspension de séance, réveille ses partisans et fait voter à 01h30 un nouvel amendement annulant le précédent.**

Surtout pas de données publiques sur les turpitudes fiscales de nos grandes entreprises. **Une honte !**

**Hier, le secrétaire d'Etat au budget, Christian Eckert est interviewé dans le quotidien Les Echos. A la question « Vous venez tout de même de passer en force sur la publication du reporting par pays ... », il répond :**  
*" Demander une deuxième délibération n'est pas un passage en force, c'est une pratique parlementaire courante. Procéder à un deuxième vote à l'aune de nouvelles explications n'a rien d'exceptionnel. Nous l'avons d'ailleurs moins fait que sur les textes précédents. Le passage en force aurait été un vote bloqué ou l'usage du 49.3. "*

**A la bonne heure ! C'est bien avec le 49.3 que le gouvernement a fait passer la loi Macron !**

**Christian Eckert persiste en prononçant ces mots :** « *Nous pensons qu'il y a quelques risques en matière de compétitivité et d'échanges d'informations, on n'est pas sûr que tout cela tourne bien.* » Il insiste, la mise en application « *par anticipation* » de ces mesures de transparence par rapport aux autres pays européens représenterait « *un risque* » pour la compétitivité des « *8 000 entreprises* » concernées par le dispositif.

**Mais peut-on vraiment en vouloir à un homme, qui, hier, a signé l'arrêté d'annulation d'un autre arrêté,** portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, qui supprimait purement et simplement la Trésorerie de Loures Barousse ?  
**Dans les Hautes-Pyrénées, le canton de Loures Barousse gardera sa trésorerie !**

**Vous le savez la fraude et l'évasion fiscale sont évaluées à environ 80 milliards d'euros par an en France. Elles sont estimées à un milliard d'euros pour la Haute-Garonne.**

Cette thématique de l'argent qui ne rentre pas dans les caisses de l'Etat continue de susciter de plus en plus d'intérêt au sein de la population et cela notamment parce qu'on ne cesse de nous parler d'austérité faute de rentrée d'argent pour l'Etat.

En 2012, le Sénat avait approuvé à l'unanimité un rapport sur « L'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales. L'évasion fiscale internationale, et si on arrêta. »

Le rapporteur de la commission d'enquête, **Eric Bocquet**, avait présenté 61 propositions d'amélioration dans sa synthèse. Nous n'en reprendrons qu'une, **la dix-septième : conforter les moyens humains et matériels de l'administration fiscale.**

Nous en sommes loin ! En quoi 2.000 suppressions d'emplois, année après année, répondent-elles à cette proposition ?

Pire, le ministre des Finances, Michel Sapin, n'hésite pas à risquer de rappeler les heures sombres de l'histoire de France en lançant au printemps prochain le retour des aviseurs fiscaux rémunérés. Est-ce que la délation est la solution ? Est-ce bien utile en période de trouble électoral où la bête immonde surfe sur ce type de pratique ?

**Une des solutions est bien celle préconisée par le Sénateur, Eric Bocquet : la création d'emplois.**

Au 31 octobre 2015, il y a **20.562.000 euros de droits nets rappelés**, soit près de **500.000 euros par vérificateur** (sur une base de 42 emplois, comme vous nous l'indiquez dans les documents).

Le rapport d'activité de la DRFiP 31 pour l'année 2014 mentionne un montant de **101 millions d'euros** de droits et pénalités encaissés à la suite de contrôles fiscaux. Faut-il le rapporter à nouveau au nombre de vérificateurs ? Nous posons tout simplement la question : **combien rapporte un vérificateur ? Et donc de quelle rentrée budgétaire allez-vous priver l'Etat tout en faisant la morale au personnel afin de leur faire accepter des mesures de restriction budgétaire. Y aurait-il un côté obscur ?**

Le gouvernement a donc un choix à faire : s'attaquer à la fraude fiscale en créant des emplois ou bien augmenter la TVA des consommateurs : salariés, retraités, chômeurs, jeunes, étudiants, etc ...

**Vous l'aurez compris, la CGT Finances Publiques 31 est opposée à la suppression de la 5<sup>ème</sup> brigade de vérification.**

Venons-en maintenant à la méthode. Elle est malheureusement toujours la même !

**Trouvez-vous normal** que des personnes viennent mesurer les bureaux et répondent « qu'ils ne font rien d'autre que de prendre des mesures » ?

**Trouvez-vous normal** cet espèce de secret des dieux que la direction demande au chef de service de garder comme un magot dans un coffre en Suisse ? Si vous voulez semer la zizanie dans les services, continuez, vous êtes sur la bonne voie !

Vous communiquez sur la suppression de la 5<sup>ème</sup> brigade lors du collège départemental du jeudi 26 novembre et le lendemain, il ne faut pas dire un mot aux représentants des personnels en CTL.

**Vive le dialogue professionnel, vive le dialogue social et vive la République !**

Les principes généraux qui vous entraînent aujourd'hui à cette position reposent sur une **étude engagée par l'administration centrale sur**

**l'adéquation du nombre de postes de vérificateurs au regard des enjeux.** Quelle est cette étude ? **Dans un soucis de démocratie sociale, que nous espérons voir partager avec nous, vous devez nous la communiquer dans cette instance.**

Nous devons aujourd'hui nous interroger **sur le pilotage des brigades** qui compteront plus de vérificateurs. Est-ce que le visa et l'aide pourront toujours être les mêmes ? Et cela dans un contexte où, du fait de la crise, la fraude se développe, complique le travail des agents vérificateurs et de leurs chefs de brigade.

**Sur l'immobilier**, vous devez jouer la transparence car, pour notre part, on ne sait toujours pas voir à travers les murs. Il semblerait que votre décision soit déjà prise : **pas le moindre kopeck ne sera disponible, même pour déplacer une cloison !** Le document est assez cocasse : "les 4 BDV vont conserver la quasi-totalité des surfaces actuelles".

**Sur les droits et garanties des personnels**, les collègues affectés ALD, et ils sont nombreux, s'interrogent légitimement sur leur avenir. Resteront-ils affectés dans les 4 brigades ? Dans le même temps, vous devrez nous donner des éclaircissements sur une phrase plus qu'ambiguë : "le redéploiement d'un poste ne conduira pas au déplacement d'un vérificateur. Ce n'est que lorsqu'un vérificateur quittera un poste qui doit être redéployé qu'il ne sera pas remplacé." **Ce qui est clair s'énonce clairement alors pourquoi avez-vous du mal à annoncer clairement le devenir de ces agents ?**

Enfin, **il serait urgent que le contrôle fiscal soit vu dans sa globalité** et non pas saucissonné comme vous le proposez aujourd'hui, en ignorant volontairement les autres services : PCE, PCR, ...

Venons-en maintenant au deuxième point à l'ordre du jour, à savoir **l'évolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public.**

**Nous dénonçons une fois de plus la méthode.** Vous nous proposez ce matin de nous prononcer sur l'arrivée de 10 emplois de catégorie C au POLRE, le transfert de quatre emplois du SCRA vers le PCE de Balma. Cet après-midi, vous proposerez de supprimer un de ces quatre emplois transférés.

**Nous vous le disons tranquillement, cette question devra être abordée ce matin.**

Début 2016, « quelqu'un » de la Centrale viendra au POLRE pour "**étudier en détail les différentes conséquences, notamment, organisationnelles**".

Au printemps 2016, le CHS-CT devra se prononcer sur les plans d'installation des collègues à la fois du POLRE et de Balma.

**Tout est fait à l'envers !** Si vous vouliez vous moquer des personnels et de leurs représentants, vous ne pouviez pas vous y prendre autrement ! **C'est d'autant plus condamnable sachant qu'un de nos directeurs a piloté les groupes de travail nationaux qui nous amènent à cette situation.**

**Nous demandons la communication du rapport ou de l'étude complète qui aboutit à cette évolution.**

Nous reviendrons tout à l'heure sur les missions des personnels, leurs applications informatiques, le calendrier de déploiement, la question du stock dans les anciens SCRA, la formation, ... , sans oublier la question du régime indemnitaire des personnels du POLRE.

Nous reviendrons largement sur les droits et garanties des personnels du POLRE et du SCRA, sur la nécessité de déterminer une bonne fois pour toutes, les emplois au Tagerfip pour chaque service de direction. **Nous risquons d'aller vers un nouveau litige sur le SCRA. Nous vous en ferons la démonstration tout à l'heure.**

En questions diverses, nous souhaitons revenir sur **la fiche RH pour l'emploi d'inspecteur dans le cadre du transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Castanet vers les SIP de Toulouse Ranguel et Toulouse Sud-Est.**

**Le moins que l'on puisse dire est que la direction ne manque pas d'air et balbutie sur les droits et garanties des personnels. Mais au vu de l'historique de cette direction, ce n'est pas étonnant !**

Nous reprenons ici un extrait de notre dernier tract sur les suppressions d'emplois :

**« Dans l'opération de transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Castanet vers les deux SIP de Toulouse Ranguel et Toulouse Sud-Est, la direction avait enfin admis qu'elle supprimait un emploi de catégorie A.**

*De ce fait, la collègue adjointe à Castanet, en charge du secteur public local et non du recouvrement de l'impôt n'est plus titulaire de son poste. Elle se retrouve ALD à la commune de Castanet, donc toujours affectée à la trésorerie.*

*Mais Ô surprise, on découvre que l'emploi de cadre A est « transféré, redéployé » vers le SIP Toulouse Sud-Est. Ce même SIP qui accueille déjà*

2C et 1B.

**Cela veut dire que si la direction avait présenté un véritable transfert de l'emploi de A vers le SIP de Toulouse Sud-Est, la collègue de Castanet aurait pu rester titulaire de son poste et travailler sereinement.**

*Mais nous ne doutons pas que la direction va justifier cette opération par le fait que 2 emplois d'inspecteur (gestion et fiscalité immobilière) sont transférés du SIP Toulouse Sud-Est vers le PCRП de Toulouse Rangueil.*

**Au passage, la direction transfère un emploi B de Castanet vers le SIP Rangueil et supprime un emploi B dans le même SIP dans le cadre du PLF 2016 !!! C'est logique ... »**

**Enfin, cet après-midi, nous ne siégerons pas au CTL Emplois. Non pas pour nous cacher derrière notre petit doigt et dire que notre présence cautionnerait les suppressions d'emplois. Sinon cela ferait longtemps que nous ne devrions plus siéger à rien !**

**Hier, nous n'avons pas cautionné la création du SPF-E mais bien réaffirmé notre opposition tout en portant notre position et les revendications des personnels.**

**En revanche, nous serons présents en deuxième lecture pour porter la réalité de tous les services, être vigilants à la gestion des emplois, au respect des droits et garanties des personnels.**

A quelques jours de Noël, comme vous nous avez fait le joli cadeau de 22 nouvelles suppressions d'emplois, **nous voulons, à notre tour, vous offrir un cadeau.**

Voici, pour vous, le dernier ouvrage des deux sociologues, Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon intitulé : « **Tentative d'évasion fiscale** ».

Il y a un large passage sur notre administration : « Le paquebot de Bercy sous pavillon de complaisance ».

Vous le verrez à la lecture, cet ouvrage est très intéressant et apporte une vision différente de notre administration sur le contrôle fiscal.

**On y apprend entre autre que le Président de la Commission des Infractions Fiscales (CIF) est le vicomte Jean-François de Reydet de Vulpillières. Tout est dit ! L'évasion fiscale prospère sur un fonctionnement oligarchique et les auteurs mettent à nu chacun des rouages d'affaire de classe.**